



Commune de Genolier

Au Conseil communal de Genolier

Genolier, le 1er juillet 2014

PREAVIS N° 47/2014

Concernant une demande de crédit d'étude de **TTC fr 140'000.-** pour :

- la réalisation d'une caserne pour les pompiers à Genolier
- la réalisation d'un niveau d'appartements au-dessus de la caserne
- l'aménagement des locaux de la voirie

Délégués municipaux

Claude Bürki, Municipal
Georges Richard, Municipal

Commissions chargées de l'étude
de ce préavis

Commission des bâtiments
Commission des finances

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

1- Préambule

SDIS Nyon-Dôle : Si dans un premier temps les pompiers de nos trois villages ont fusionné en 2008 dans un corps appelé SDIS Genolier-Givrins-Trélex (Service Défense Incendie et Sécurité), au 1^{er} janvier 2014 une nouvelle organisation réunissant 18 communes a vu le jour sous le nom de SDIS-Nyon-Dôle.

Cette restructuration a pour objectif la rationalisation de la gestion des ressources humaines et du matériel, sans compter une optimisation des moyens mis à disposition. Bien que le commandement du SDIS Nyon-Dôle, ainsi que l'essentiel du matériel soit basé à Nyon, le site de Genolier est un élément important dans le périmètre de défense incendie.

Ainsi, afin de mettre les moyens nécessaires à disposition de nos pompiers, la livraison d'un nouveau véhicule est prévue par l'ECA dans le courant 2015.

Le 60% du volume est occupé par le garage avec une hauteur libre de 5m dont l'accès est assuré par des portes à sections permettant le passage des véhicules. Le 40% du volume restant est occupé sur deux niveaux par les vestiaires, sanitaires, locaux matériels, bureaux, salle de théorie et cafétéria.

Voirie. Les locaux actuels occupés par le Service du feu seront remis au Service de la Voirie qui pourra ainsi utiliser plus rationnellement l'espace à disposition. L'affectation du local pompiers actuellement intégré dans le bâtiment de la salle communale reste à définir.

Le bureau actuel du commandant des pompiers deviendra une extension du bureau de la Voirie. Le peu d'aménagements intérieurs sera réalisé par nos employés communaux.

Dans le cadre des travaux, la création d'une place de lavage extérieure pour les véhicules de la Voirie et du SDIS est prévue devant les locaux actuels de la Voirie, comprenant une décantation et une évacuation des eaux usées. Une plateforme en serrurerie métallique inoxydable pour le remplissage de la saleuse/sableuse est prévue.

Appartements : Dans l'optique d'une utilisation maximum du terrain à disposition, et pour répondre au manque chronique d'appartements à un prix raisonnable, la Municipalité a prévu d'ajouter un étage supplémentaire comprenant quelques logements modulables qui pourraient être loués prioritairement aux employés communaux. Il peut s'agir au maximum de 5 logements de 2½ pièces ou, par exemple de 3 logements de 2½ pièces et 1 logement de 4 pièces, ceci adaptable en fonction de la demande.

Le projet peut parfaitement fonctionner sans l'étage appartements. Il serait toutefois dommage de se priver d'appartements à un coût raisonnable répondant à une forte demande dans la région.

3- Crédit d'étude

Pour permettre de :

- confirmer l'avant projet et la pré-étude de l'architecte mandaté
- établir les plans de mise à l'enquête
- émettre les soumissions publiques pour confirmer les montants estimés des travaux, permettant ainsi d'ajuster le prix du bâtiment aux règles du marché
- définir le planning de construction

Le crédit d'étude est déterminé sur la base d'un devis estimatif des coûts (selon CFC 3 chiffres) :

4- Planification

Le planning prévisionnel pour les travaux est actuellement le suivant :

- | | |
|---|----------------|
| - dépôt du Préavis 47/2014 demande de crédit d'étude | juillet 2014 |
| - examen et vote par le Conseil communal | septembre 2014 |
| si acceptation par le Conseil communal | |
| - dépôt du Préavis 47/2014 demande crédit de construction | décembre 2014 |
| - examen et vote par le Conseil communal | mars 2015 |
| - dossier d'exécution | mai 2015 |
| - début des travaux | août 2015 |
| - fin des travaux et mise à disposition du bâtiment | juin 2016 |

Décide :

D'adopter le préavis No 47/2014 concernant une demande de crédit d'étude pour :

- la réalisation d'une caserne pour les pompiers à Genolier
- la réalisation d'un niveau d'appartements au-dessus de la caserne
- l'aménagement des locaux de la voirie

Ainsi délibéré par la Municipalité dans sa séance du 1^{er} juillet 2014 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité :

La Syndique :

F. Rattaz

la secrétaire :

C. Deléderray

